



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**
Séance du 15 février 2024

A 20h30, Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COSTES Michel,

Présents : COSTES Michel, FRAYSSE Julien, BLANC Hélène, GAULTIER de KERMOAL François, DRULHE Aurélie, SOULIE Jimmy, BOUSQUET Vincent, CRANSAC Jérémy, BOUSQUET Christophe, ISNARD Claude

Absents :

Excusés : CANIVENQ Jean-Marc, FRAYSSIGNES Patrick

Représentés : LAGARDE Clarisse représentée par COSTES Michel, GAYRARD Eléonore représentée par DRULHE Aurélie

Secrétaire : FRAYSSE Julien

Date de la convocation : 07 février 2024 Effectif du conseil : 14

Déposé en Préfecture :

Publié le :

OBJET : ECOLE : FIXATION DU MONTANT PAR ELEVES POUR L'ACCUEIL CANTINE ET PERISCOLAIRE DE L'ECOLE DES CHENES-PARTICIPATION DES AUTRES COMMUNES ANNEE 2024

Monsieur le Maire indique que la participation au coût de fonctionnement par élève pour la cantine et l'accueil périscolaire doivent être demandés pour les élèves non résidents.

Le reste à charge annuel pour la collectivité, calculé au niveau de la cantine et du périscolaire a été évalué à 492.00 euros par enfant scolarisé soit 289.00 € pour le temps cantine et 203.00€ pour l'accueil périscolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 12 voix pour, dont 2 par procuration,

FIXE la participation des autres communes pour les élèves de l'école publique des Chênes pour le temps de cantine et périscolaire à :

- 289.00€ par enfant pour le temps de cantine,
- 203.00 € par enfant pour le temps d'accueil périscolaire

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès
Les jour, mois et an susdits
Monsieur COSTES Michel (Maire)

FRAYSSE Julien
(Secrétaire de séance)



